

Livret d'accueil en formation

Ce « Livret d'accueil en formation » définit le cadre de travail et les engagements réciproques entre Culture-Co et vous, futur-es apprenant-es.

Il complète le [règlement intérieur des formations](#), [les conditions générales de vente](#) et la convention signée entre le commanditaire de la formation et Culture-Co.

Chaque commanditaire et apprenant-e en formation à Culture-Co est considéré-e comme ayant accepté les termes des [conditions générales de vente](#), du [règlement intérieur des formations](#) et du livret d'accueil.

Présentation de Culture • Co	1
La formation à Culture-Co	3
1. Les différents types de formation	3
2. Méthodes pédagogiques	3
3. Modalité d'évaluation des capacités acquises	3
4. Satisfaction des formations	4
5. Logistique	4
6. Ressources	4
7. Coordination et équipe de formation	4
8. Engagement de Culture-Co et de l'équipe de formation	6
9. Engagements des apprenant-es	6

Pour toute question, contacter :

Anouchka Liottier, Coordinatrice de la vie du réseau et de la formation professionnelle

Email : formation@culture-co.fr

Tél : 07 79 67 97 42

Mise à jour de février 2026

Présentation de Culture • Co

Culture • Co a pour objet l'accompagnement des politiques publiques en faveur de la culture dans l'espace départemental. L'association met au cœur de son projet les enjeux de coopération, entre niveaux de collectivités et avec les acteurs·trices de la vie artistique, culturelle, éducative, sociale, économique et du développement territorial.

Culture • Co est un espace de partage d'expérience, de réflexion, de confrontation philosophique et politique, de proposition et d'action entre les personnels et les membres de la gouvernance des adhérent·es, qu'ils·elles soient élu·es locaux, élu·es associatifs ou autres représentant·es de conseils d'administration des structures adhérentes.

C'est une plateforme de dialogue et de coopération avec les instances nationales : représentants nationaux de structures partenaires et de l'État.

Ainsi, Culture • Co :

- crée des espaces de réflexion, d'analyse et de proposition favorisant la mise en commun d'expertises et le croisement des enjeux des territoires représentés par ses adhérents ;
- expérimente des méthodes et des actions nouvelles, au service de l'expertise, de l'accompagnement et de la formation de ses membres et partenaires nationaux ;
- valorise les initiatives innovantes, tant nationales que locales, afin d'éclairer la diversité des politiques et actions en faveur du développement culturel des territoires ;
- représente ses membres au niveau national ;
- et mène toutes autres activités ou missions en rapport avec les objectifs de l'association.

La formation à Culture·Co

Certifié Qualiopi pour ses actions de formation, Culture·Co s'engage à garantir un haut niveau de qualité dans l'ensemble de ses dispositifs pédagogiques.

Pour qu'une action soit reconnue comme une formation, elle doit réunir au minimum deux conditions : poursuivre un objectif explicite d'acquisition de compétences, et s'appuyer sur un·e formateur·trice garant·e du contenu et du déroulé pédagogique.

La notion de compétence désigne ici un ensemble articulé de savoirs, savoir-faire et savoir-être, mobilisés dans l'exercice d'un métier ou d'une activité professionnelle.

Nos formations sont éligibles aux principaux dispositifs de financement de la formation professionnelle : Mon Compte Élu et opérateurs de compétences (OPCO) entre autres.

Les différents types de formation

Culture·Co met en place différents types de formation pour répondre aux besoins de professionnalisation des agent·es et élu·es culturel·les. Le réseau propose notamment des :

➤ formations « collectives »

Elles sont issues d'un besoin identifié par Culture·Co ou ses adhérent·es et proposées à l'ensemble des agent·es et élu·es. Elles peuvent avoir un objectif de production (formation-action), de co-formation (quand les apprenant·es construisent leur parcours pédagogique, etc.) et des niveaux différents.

● formations « sur-mesure »

Elles sont issues d'une demande particulière d'une structure ou d'un groupe d'agent·es et d'élu·es, auprès de Culture·Co. Elles peuvent être travaillées avec ou dans le cadre d'un accompagnement du LUCAS. Elles répondent à des besoins spécifiques en interne ou sur un territoire.

Méthodes pédagogiques

Les formations Culture·Co reposent sur une approche de pédagogie active, articulant apports théoriques, témoignages inspirants et mises en pratique. Elles combinent plénières, ateliers, études de cas et mises en situation ancrées dans les réalités professionnelles des apprenant·es, avec un point d'étape structurant chaque journée.

En amont de la formation, chaque apprenant·e complète une autoévaluation permettant d'identifier son niveau de départ et, le cas échéant, d'adapter le parcours pédagogique à ses besoins. Cette évaluation est complétée, en ouverture de formation, par un temps de vérification mené par l'équipe de formation.

Modalité d'évaluation des capacités acquises

L'évaluation des acquis s'inscrit dans une démarche continue, tout au long de la formation, via l'observation des pratiques et des temps d'évaluation formative. En clôture de formation, l'équipe pédagogique peut proposer une séquence dédiée permettant à chaque apprenant·e de mesurer sa progression au regard des objectifs visés.

À l'issue de la formation, un formulaire d'autoévaluation est transmis aux apprenant·es, leur permettant d'apprécier à la fois leurs acquis et la qualité globale du dispositif. L'évaluation de la formation est ensuite consolidée en croisant les retours des apprenant·es et ceux de l'équipe pédagogique, en fin de formation puis à distance via un formulaire post-formation.

Satisfaction des formations

Dans une démarche d'amélioration continue, Culture-Co sollicite systématiquement les apprenant·es et les équipes de formation pour évaluer chaque session sous plusieurs angles : pédagogique, atteinte des objectifs, logistique, administratif, etc. Les résultats de ces évaluations sont publics et consultables sur notre [site](#).

Logistique

Les modalités (présentiel, internat ou distanciel) et les lieux varient selon chaque session. En règle générale, les formations se déroulent de **9h à 17h** avec une pause déjeuner d'une heure. Les horaires de la formation sont communiqués aux apprenant·es dans la convention et/ou rappelés dans un mail de convocation.

Salles et accessibilité : Nos espaces sont dimensionnés selon le groupe et la pédagogie. Ils répondent aux normes ERP (Type R) et nous veillons à l'accessibilité des personnes en situation de handicap.

Hébergement et restauration :

- Si gérés par Culture-Co : nous privilégions des lieux engagés dans le développement durable.
- Si non gérés : Des solutions de restauration et d'hébergement à proximité seront communiquées aux apprenant·es.

Les points logistiques sont détaillés dans la convention et/ou en amont de la formation par mail.

Ressources

Culture-Co accorde une importance à la veille et à la mise à disposition des ressources pouvant contribuer à enrichir le contenu des formations, notamment via la mise en place :

- d'un espace partagé avec les membres de l'équipe de formation pour chaque formation avec une [notice d'utilisation de l'espace partagé](#) pour retrouver le programme, la liste des apprenant·es, des ressources ;

- d'un espace partagé avec les apprenant-es par formation avec une [notice d'utilisation de l'espace partagé](#) pour retrouver le programme, la liste des apprenant-es, des ressources ;
- les outils publics : [site internet et Lettre d'Information](#), [forum d'échange](#), [page YouTube](#) et [LinkedIn](#).

Coordination et équipe de formation

Culture-Co assure votre suivi global, de la coordination de la formation à l'évaluation finale, en passant par la gestion administrative et qualité.

➤ Délégué général

Il supervise l'organisation, le fonctionnement et le développement des activités de Culture•Co. Il est garant de l'application des décisions du conseil d'administration.

Actuellement : Cédric Hardy cedric.hardy@culture-co.fr

➤ Coordinatrice formation professionnelle

Elle est l'interlocutrice privilégiée pour toutes questions relatives aux formations. Elle coordonne l'ensemble des activités de formation, pilote le processus qualité, accompagne la définition du besoin, coordonne la formation, veille au contenu, à la cohérence pédagogique, la mise en œuvre, la logistique, coordonne l'équipe de formation. Elle est la garante du contenu pédagogique de l'ensemble de la formation.

Actuellement : Anouchka Liottier formation@culture-co.fr

➤ Administratrice

Elle gère les aspects administratifs des formations.

Actuellement : Clara Gianne admin@culture-co.fr

➤ Référente handicap

Elle accompagne les apprenant-es en situation de handicap pour étudier et mettre en place les aménagements personnalisés (pédagogiques, techniques ou organisationnels) nécessaire à l'accessibilité des formations.

Actuellement : Anouchka Liottier formation@culture-co.fr

Pour retrouver toute l'équipe de Culture-Co : <https://www.culture-co.fr/lequipe/>

Culture-Co s'appuie sur l'expertise de ses membres actifs-ves et de personnalités qualifiées (universitaires et professionnels des politiques culturelles) pour concevoir et animer ses actions de formation. L'ensemble de nos protocoles et pratiques communes est détaillé dans notre « Livret équipe de formation », garantissant une cohérence pédagogique sur toutes nos interventions. À noter, nous faisons une distinction entre formateur-trice et intervenant-e.

➤ Le-la formateur-trice

C'est la personne en face à face avec les apprenant-es. Elle doit développer les compétences de ces derniers en leur transmettant des savoirs, savoirs faire et savoir être. Le tout via un contenu et des méthodes pédagogiques adaptées au public et qui doivent répondre aux objectifs de la formation. Elle est garante du contenu et du déroulé des formations. Elle travaille en étroite collaboration avec la coordinatrice formation.

Un-e formateur-trice peut être soit salarié-e de Culture-Co, soit mandaté-e par Culture-Co. Sa structure sera rémunérée selon une convention établie.

- **L'intervenant-e**

C'est une personne qui, un temps donné durant une formation, va apporter son témoignage, un éclairage ou faire une conférence. Elle n'est pas garante du contenu pédagogique de la formation. Elle travaille en étroite collaboration avec la coordinatrice formation.

C'est un-e salarié-e de Culture-Co ou une personne mandatée par Culture-Co. Si elle est sollicitée dans le cadre de ses fonctions elle peut être défrayée mais non rémunérée.

Engagement de Culture-Co et de l'équipe de formation

Les principes auxquels nous tenons et qui engagent également l'équipe de formateur-trices :

- **Maîtrise et amélioration continue** : maîtriser le fond de son intervention, être dans une démarche personnelle de formation continue pour garantir une expertise sur les formations, participer aux évaluations des formations.
- **Méthodes actives** : expliciter clairement les objectifs pédagogiques et les modalités d'évaluation et privilégier des pédagogies participatives et actives.
- **Respect de la singularité et adaptabilité** : créer un climat de confiance, excluant toute forme de discrimination, d'agression ou d'exclusion, reconnaître l'expérience de chaque apprenant-e, faciliter la libre expression de chacun-e, ajuster le contenu et le rythme en fonction des besoins.
- **Assiduité et sécurité** : respecter et faire respecter les horaires et [le règlement intérieur](#).
- **Confidentialité** : ne pas diffuser les données liées à l'effectif formé en dehors d'échanges avec l'équipe de formation ou Culture-Co, respecter la confidentialité des échanges et le droit à l'image des apprenant-es.
- **Réclamation** : prendre en compte et répondre à chaque réclamation. « Une réclamation consiste en une action visant à faire respecter un droit, ou à demander une chose due, recueillie par écrit ». C'est donc une déclaration actant le mécontentement d'une partie prenante sur une action de formation. **Vous pouvez envoyer une réclamation et demander l'accès à notre procédure de traitement des réclamations à formation@culture-co.fr**

➤ Engagements des apprenant·es

En tant qu'apprenant·es vous vous engagez à :

- **Conformité & Suivi** : Adhésion au [règlement intérieur](#) et au "[Livret d'accueil en formation](#)" et renvoi des formulaires (inscription, positionnement et bilan).
- **Assiduité et sécurité** : respecter les horaires fixés, il faut donc être présent un peu avant l'heure indiquée afin de s'installer, dans le cas contraire, informer la coordinatrice formation, signer les feuilles d'émargements ;
- **Respect de la singularité et adaptabilité** : faciliter la libre expression de chacun·e, excluant toute forme de discrimination ;
- **Confidentialité** : ne pas diffuser les données liées à l'effectif formé, respecter la confidentialité des échanges et le droit à l'image des apprenant·es et de l'équipe de formation.
- **Respect de la propriété intellectuelle** : Les supports de formation sont la propriété de Culture·Co et de l'équipe de formation qui les ont fournis. Il est interdit de les reproduire ou diffuser sans autorisation.